

Changement social et communications à La Réunion

Michel Watin

DANS **HERMÈS, LA REVUE** 2002/1 (N° 32-33), PAGES 277 À 285

ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 0767-9513

DOI 10.4267/2042/14386

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2002-1-page-277.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Michel Watin

*Laboratoire de recherche sur les Espaces Créolophones et Francophones, CNRS,
Université de La Réunion*

CHANGEMENT SOCIAL ET COMMUNICATIONS À LA RÉUNION

Occupée de façon permanente à partir de 1665, propriété de la Compagnie Française des Indes Orientales de 1667 à 1767, la colonie de Bourbon, appelée définitivement Réunion en 1848, devient un département français d'Outre-mer (DOM) en 1946. Sa population, très métissée, est le résultat d'une série de migrations successives amenant dans l'île des Européens et des Malgaches (1665), des esclaves africains, en masse à partir de 1715, des engagés indiens (1860-1882), des immigrants chinois (fin du XIX^e siècle), des Indiens musulmans (début XX^e), enfin des Français métropolitains (milieu du XX^e) et, beaucoup plus récemment, des Mahorais, venant de l'archipel des Comores.

La départementalisation de 1946 n'a que peu d'effets dans les premières années de sa promulgation. On considère généralement que la modernisation de l'île débute réellement au cours des années 1960 avec l'installation effective des grandes administrations de l'État français. C'est le début d'une politique essentiellement inspirée par « le rattrapage et l'égalité avec la Métropole » qui prend de l'ampleur au tournant des années 1970. De fait, le département français de La Réunion est confronté, dans les trente dernières années, à des mutations économiques, technologiques, sociales et culturelles qui ont produit des modifications considérables touchant tous les domaines de la vie quotidienne des individus.

Dans son essence, ce processus de modernisation n'est pas fondamentalement différent de celui qu'ont pu connaître les sociétés européennes. Mais, à La Réunion, il se produit sur un substrat

historique particulier, dans un environnement géographique et géopolitique spécifique et à un rythme très soutenu.

D'abord, la modernisation s'applique à une société insulaire, éloignée de sa métropole et isolée dans l'Océan indien au milieu d'autres îles constituées en États indépendants, ayant tous, à un moment de leur histoire, été colonisés par la France : à l'Ouest Madagascar, « la grande île », indépendante depuis 1960, au Nord-Est Maurice, « l'île-sœur » et sa dépendance Rodrigues, émancipée en 1968, au Nord les Seychelles, au Nord-Ouest les Comores, archipels indépendants depuis 1976, sauf l'île de Mayotte restée française et aujourd'hui collectivité départementale. Dans ce contexte, la question du statut de l'île est régulièrement posée.

Ensuite, les mutations qui intéressent la société réunionnaise sont rapides, profondes et généralisées ; rapides puisqu'elles se déroulent en à peine un tiers de siècle, profondes car elles entraînent une modification radicale de l'organisation sociale et généralisées car elles concernent pratiquement toutes les dimensions de la vie sociale, culturelle et économique.

Finalement, le processus de modernisation fait passer la société locale forgée par l'histoire coloniale de l'île et organisée par la tradition, à une forme de société post-industrielle, moderne, complexe et segmentée, construite selon des principes de rationalité et d'égalité, d'inspiration métropolitaine.

Modernisation, substitution-assimilation, télescopage et hybridation

Historiquement, le passage d'une forme sociale à l'autre s'est effectué selon deux phases distinctes. On assiste d'abord à un processus de substitution-assimilation de la tradition par la modernité. Elle correspond à une phase de transformation pendant laquelle chaque caractéristique du premier modèle est remplacée progressivement et automatiquement par les caractéristiques du second. Très rapidement, la situation socio-économique et l'état sanitaire du pays, jugés déplorables au moment où la colonie devient département, s'améliorent notablement. Mais, dans le même temps, on relève les premiers effets pervers d'un développement mené à un rythme extrêmement rapide : on commence ainsi à évaluer le chômage et l'échec scolaire, à mesurer les inconvénients de l'urbanisation et à observer la diffusion de la pauvreté.

La résistance à l'introduction d'une modernité exacerbée, organisée à la fin des années 1970 par des militants de la créolité, inaugure la seconde phase caractéristique de la modernisation de l'île qui correspond à une situation de télescopage. Tout se passe alors comme si on assistait à l'affirmation des références issues de la tradition face aux propositions de la modernité : on se trouve dès lors dans une situation de co-présence « ici et maintenant » de deux modèles, celui de la tradition et celui de la modernité, qui s'entrechoquent.

Dans cette configuration, la modernisation ne consiste plus en une destruction pure et simple de la société traditionnelle jugée inapte à intégrer la modernité ; on assiste à une ré-interpénétration des formes et des pratiques sociales où le nouveau se mêle à l'ancien, où la tradition s'incorpore et s'adapte à la modernité émergente (Watin, 1994).

Aujourd'hui, l'image du télescopage, qui évoque l'affrontement de deux systèmes, semble en phase d'affaiblissement pour laisser la place à un processus d'hybridation en passe de produire une modernité réunionnaise dans laquelle sont atténués les traits de la créolité, mais où sont également détournées les caractéristiques de la modernité.

Sociologiquement, La Réunion s'installe ainsi dans « une dynamique “communautaire-sociétaire” qui oscille entre une référence communautaire endogène puisant ses racines dans son histoire propre et une référence sociétaire exogène “importée” qui s'impose de l'extérieur » (Simonin, 2000).

Toutes les dimensions de la vie sociale sont affectées par le processus de transformation en cours. On note ainsi les progrès considérables de l'École (voir Simonin-Wolff dans cet ouvrage), l'installation d'une société de consommation et urbaine qui coïncide avec l'amélioration des conditions de circulation dans une île au relief tourmenté. Les communications physiques se sont en effet très largement démocratisées avec l'extension du réseau routier et la spectaculaire progression du parc automobile qui a plus que quadruplé en 30 ans¹. Les Réunionnais, peu habitués à quitter leur *kartié*² par le passé, n'hésitent plus aujourd'hui à se déplacer. La généralisation des déplacements correspond également à l'installation d'une « société de consommation³ » comme en témoigne l'importante mutation du secteur commercial passant du commerce de proximité *la boutik* à la grande distribution induisant l'individualisation des comportements et l'exercice, parfois illusoire, du choix personnel. Dans le même temps, La Réunion s'ouvre vers l'extérieur grâce à la démocratisation du transport aérien qui intervient dans la seconde partie des années 1970 avec la fin du monopole de la compagnie nationale Air France. L'île est aujourd'hui plus facilement accessible grâce à l'augmentation des rotations d'avions gros-porteurs, desservant essentiellement la France hexagonale⁴. Mais cette nouvelle situation permet également aux Réunionnais de plus en plus nombreux de voyager hors de l'île et d'expérimenter ailleurs d'autres formes sociales.

Enfin, l'île s'est considérablement urbanisée sous l'effet conjugué d'une forte poussée démographique et d'une vigoureuse politique de construction de logements sociaux, introduisant de nouvelles formes bâties — le lotissement et la cité d'immeubles — qui rompent avec l'organisation de l'espace domestique traditionnel (Watin, 1991). La politique de l'habitat social, dont l'accès est envisagé comme un préalable à l'intégration sociale, touche une grande partie de la population⁵ et bouleverse assez radicalement les habitudes de vie en remettant en cause la gestion traditionnelle du lien social (Watin, 1994). Ces actions massives de construction de logements entraînent un réaménagement spatial d'envergure : l'habitat se densifie, la ville s'empare du territoire et évolue vers des formes urbaines, induisant des modes de vie nouveaux.

La généralisation des communications médiatisées

La généralisation des communications médiatisées est tout autant spectaculaire et agit dans l'île comme un puissant accélérateur du changement social. Les nouvelles conditions de communication transforment profondément le lien et les rapports sociaux en venant se superposer aux interactions de face à face qui sont la règle pour les communautés d'ordre traditionnel. De plus, dans une société jusque-là fortement enclavée et en étroite dépendance avec sa métropole, elles constituent une brusque ouverture sur le monde contemporain.

Les médias « de masse »

On relève d'abord l'arrivée, à l'échelle locale, des médias de « masse » (voir aussi Idelson dans cet ouvrage). La période allant de 1976 à 1986 constitue en effet une véritable « rupture médiatique » dans un paysage local très sévèrement verrouillé jusqu'au milieu des années 1970 : en dix ans, on passe ainsi de deux à trois quotidiens, d'un seul canal radiophonique public à 45 stations, tandis qu'une télévision « pirate », d'initiative privée vient s'ajouter aux deux chaînes de télévision publiques. (Watin, Wolff, 1995). Apparaissent un peu plus tard un quatrième quotidien — dont la publication cessera très rapidement — et, partageant un temps le même canal, deux chaînes privées commerciales. Aujourd'hui, quatre chaînes — 2 publiques, 2 privées — constituent le paysage télévisuel local auxquelles sont venus s'ajouter, de façon très récente (1998), deux bouquets satellites.

Un espace public émerge donc au tournant des années 1980 et contribue très sûrement à la mutation de la société réunionnaise contemporaine. On assiste au développement d'un réel pluralisme de l'information, à la constitution d'une opinion publique qui traduit la revendication de la population réunionnaise pour la liberté d'expression, la discussion de la chose publique, l'évocation des problèmes de La Réunion et de son avenir. Avec la radio et la télévision, une large fraction de la population, jusque-là écartée du débat public, apparaît sur la scène publique selon un mode de communication et dans une langue — le créole — qui lui sont propres (Simonin, Watin, 1993).

Cette liberté de parole s'offre également aux partis politiques et à leurs représentants dont certains étaient interdits d'antenne. De fait, l'espace politique local se redéfinit aujourd'hui autour d'une figure triangulaire dans laquelle le journaliste-médiateur sert d'interface entre l'acteur politique et le citoyen.

Enfin, le relais en direct des journaux parlés et télévisés de métropole modifie considérablement les pratiques journalistiques locales en proposant à tous un autre traitement de l'information nationale et internationale (Watin, Wolff, 1995).

Les médias interactifs et les réseaux

On note ensuite l'équipement de l'île en médias interactifs vers le milieu des années 1970. Le téléphone en particulier, rare au début de la décennie, équipe quasiment tous les ménages en 1987⁶. À partir du milieu des années 1990, on assiste au développement considérable des nouvelles technologies de la communication (téléphones portables et micro-ordinateurs) qui viennent équiper les entreprises, les administrations et surtout les familles⁷. De façon très récente, et sous l'impulsion vigoureuse des collectivités locales, l'île est presque totalement câblée et s'insère dans le réseau mondial.

Ces nouvelles conditions de communication sont en rupture totale avec les pratiques traditionnelles. Dans la société créole, le lien social est géré par l'interconnaissance ; l'engagement dans l'interaction y est complet, la spécification de tel ou tel rôle social étant peu habituelle. Au sein d'une communauté de *kartié* où « tout le monde se connaît », les interlocuteurs ont une connaissance mutuelle de leurs rôles sociaux qui s'imbriquent et restent souvent pertinents lors du contact. Le lien social de la modernité est, au contraire, caractérisé par des relations marquées par l'anonymat ; au-delà du cercle restreint des intimes, les individus développent des interactions strictement limitées à leurs rôles sociaux. Ces liens se développent d'autant plus rapidement que les techniques de communication permettent et favorisent cette « sociabilité de la distance ».

Aujourd'hui, ces deux modes de communication sociale sont en concurrence, s'interpénètrent et métissent modernité et tradition, anonymat et interconnaissance. La frontière privé/public en particulier, historiquement tracée par la société de Plantation, est aujourd'hui redessinée avec l'individualisation des pratiques, le repli domestique et le développement d'une sociabilité anonyme.

Généralisation des communication et territoire

La généralisation des communications a des effets importants sur la société locale, sur l'aménagement du territoire et l'espace urbain. On l'a déjà indiqué, la société créole a construit une partie importante de son identité sur la base territoriale du *kartié*, véritable espace social constitué par l'histoire, la parenté et l'interconnaissance. Cet espace de proximité désigne à la fois la proximité géographique et la proximité sociale et culturelle : les individus qui résident sur un même territoire partagent aussi les mêmes conditions socioculturelles. L'urbanisation massive a progressivement fait disparaître ces espaces sociaux au profit de quartiers, administrativement délimités, où vivent des individus que seule une situation socioéconomique semblable rassemble. Leurs relations résident ailleurs, et le lien social est activé par des rencontres « en ville », sur les lieux de travail et grâce aux technologies de communication, le téléphone d'abord, Internet ensuite.

Ici, les individus proches du point de vue de la résidence ne sont plus forcément des proches du point de vue de leurs positions socioculturelles ; grâce aux facilités de rencontres virtuelles et

physiques offertes par les réseaux de communication et de transport, ils partagent un même « monde de vie » avec des individus éloignés géographiquement. De fait, le rôle de la contiguïté territoriale est aujourd'hui minimisé tandis que sont maximisés les réseaux d'échanges dans toutes leurs dimensions, ce qui constitue une rupture avec la tradition créole.

La classe moyenne réunionnaise en particulier, produit de la massification du système de formation, qui émerge au tournant des années 1980, s'adapte totalement à ces nouvelles conditions. Elle s'exprime très largement dans l'espace public local et a investi l'espace politique depuis la décentralisation intervenue en 1984. La sociabilité « à distance » lui garantit à la fois la protection de son espace privé et les contacts dans l'espace public. Cette « sociabilité en réseaux » participe, dans la société réunionnaise, à une « déterritorialisation » des relations sociales et au déplacement des « lieux de la sociabilité » du *kartié* à l'espace urbain dont les capacités commutatives sont renforcées grâce aux technologies de communication. Mais, si la modernité intègre les individus qui valorisent positivement la mobilité, elle exclu tous ceux qui ne peuvent — ou ne veulent — participer au flux généralisé des déplacements et des messages. Lorsqu'il existe encore, le *kartié* créole peut alors devenir ghetto, ce territoire particulier où se conjugue « une non-intégration sociale et la non-assimilation culturelle » à la modernité (Touraine, 1992).

Au moment où le paysage médiatique local se transforme (1976-1986), la ville réunionnaise devient un territoire urbain, défini comme un espace du flux généralisé, organisé par des réseaux viaires, de transport et de télécommunication reliant entre elles des zones d'activités et de résidence obligeant les urbains à se déplacer d'un lieu à un autre. En quelques années (1985-1995), on voit ainsi apparaître, dans les principales agglomérations réunionnaises, « des quartiers biens typés » (INSEE, 1992) caractérisés par le profil socio-économique de leurs habitants. À la hiérarchie par groupes ethniques organisée par la société de Plantation succède une autre ségrégation, basée sur les positions sociales des individus. Dans ce territoire ségrégué apparaissent alors des espaces publics urbains qui constituent finalement les seuls lieux communs aux multiples habitants et groupes sociaux qui peuplent l'agglomération (Watin, 2000).

Tout se passe comme si l'espace de débat qui s'ouvre dans les médias réunionnais s'accompagne d'une ouverture de la ville. Au nom de la démocratie et de l'égalité, l'espace médiatique et l'espace urbain s'ouvrent plus largement à tous en organisant la circulation des idées et des individus, en aménageant l'espace public médiatique et l'espace public urbain pensés comme des lieux accessibles à tous, au-delà des considérations ethniques, religieuses, culturelles et économiques.

La question de la citoyenneté

L'élan démocratique, la circulation des idées, la mise en visibilité et en discussion des faits de société grâce aux médias de masse se développent donc parallèlement à l'accessibilité de la ville qui cesse progressivement d'être un territoire réservé à une élite bourgeoise et fortunée. Parce qu'elle

valorise l'individu, ces transformations, qui se déroulent de façon concomitante, font surgir, sur la scène publique, la question de la citoyenneté. Selon le modèle républicain français, la citoyenneté suppose que les individus se présentent sur la scène publique comme des personnes autonomes et détachées des liens sociaux et politiques fournis par la famille, la corporation, le territoire ou encore la religion.

La société créole, qui s'est constituée à partir des différentes communautés ethniques à l'origine de son peuplement, a intégré les individus par leur appartenance à un *karté*. Avec l'émergence de l'espace public et la généralisation des communications, qui intéressent d'abord l'individu en effaçant le groupe, c'est la nature du lien social qui se transforme : ceux qui accèdent de façon toute récente à l'espace public — médiatique et urbain — doivent abandonner — en partie — leurs identités particulières s'exprimant jusque-là en termes de territoire et d'ethnicité. L'établissement de la citoyenneté, qui suppose l'adhésion à un ensemble social plus vaste, implique donc une rupture avec les légitimités et les *leaderships* instaurés au cours de l'histoire.

La société réunionnaise produit ainsi une citoyenneté locale en gommant les particularités communautaires : ainsi, dans l'espace public local, le fait communautaire se limite, pour le moment, à la publicisation des événements religieux intéressant les diverses communautés. Seuls ces « marqueurs ethniques » (Baggioni *et al.*, 1985) sont tolérés, l'opinion publique considérant le fait créole comme la synthèse des différents apports culturels et constituant un moule intégrateur — la « créolité » — transcendant les spécificités communautaires.

Mais, au-delà de ce consensus « interne », qui s'inspire largement du modèle républicain, la société locale est parcourue par une ligne de tension traduisant la discontinuité fondamentale et récurrente qui passe entre les Réunionnais et les Métropolitains. Ici, la concurrence entre ces deux groupes est exacerbée dans l'espace public et s'exprime particulièrement dans les médias. À l'inverse donc de ce qui se passe pour le fait communautaire, l'opinion publique accepte le débat sur la « réunionnité » et, de fait, la distinction parmi les citoyens français, entre ceux qui sont Réunionnais et ceux qui ne le sont pas. À La Réunion, la citoyenneté se vit ainsi sur le mode de pluri-allégeances situées à différents niveaux : celui du *karté*, espace social constitué par l'histoire, la parenté et le voisinage, celui de La Réunion, qui constitue l'espace politique « immédiatement pertinent », celui de l'ensemble national prolongé, à un niveau moindre, par « l'Europe » et enfin celui, naissant, de la région india-océanique. De fait, La Réunion fournit, comme l'indique J. Simonin (2000), « l'exemple d'une communauté inachevée au plan local, largement fantasmée dans son rapport à la métropole », tout en espérant beaucoup de ses relations avec l'Europe et les pays de la zone de l'Océan indien. La généralisation des communications vient donc accentuer les profondes transformations sociales et culturelles qui interviennent à La Réunion après la départementalisation de 1946. Elle accélère le passage d'une société traditionnelle forgée par la Plantation vers une « société individualiste de masse » (Wolton, 1997) en transformant radicalement la nature du lien social, la relation au territoire, en redéfinissant la proximité et en participant à la mutation de la ville en un espace urbain. La généralisation des communications dans l'espace local

réactive par ailleurs la problématique de l'identité : d'abord parce que l'émergence de l'espace public et la mise en réseau de la société posent la question de la citoyenneté qui, à La Réunion, se centre pour partie sur l'espace insulaire, pour partie en opposition à la France métropolitaine. Par l'ambivalence des technologies de la communication ensuite qui, tout en participant à la profonde mutation du monde créole apparaissent également comme un vecteur de la culture et peuvent donc constituer un moyen de diffusion de la modernité réunionnaise.

NOTES

1. En 1972, on relève 56 000 véhicules contre 234 600 unités en 1999 (+ 317 %), 60% des ménages réunionnais possédant aujourd'hui au moins une voiture contre un peu plus de 80 % en France métropolitaine. (Tableau Économique de La Réunion, INSEE).
2. À La Réunion, le kartié constitue un espace social que l'on doit distinguer du quartier comme découpage géographique et administratif. Écrire kartié selon la graphie du créole « lékritir 77 », permet donc de bien faire la distinction entre kartié et quartier.
3. En 1981, l'île importait pour 2 730 MF de biens intermédiaires, d'équipement et de consommation courante pour 515 000 habitants ; en 1998, ces importations s'élevaient à 11 497 MF pour environ 700 000 habitants (TER 1986 et TER 2000 INSEE). Dans la même période, le nombre de supermarchés passe de 1 à 89 unités et celui des hypermarchés de 0 à 9. (Tableau Économique de La Réunion, INSEE).
4. Le nombre de mouvements d'appareils est passé de 4 800 en 1978 à 12 800 en 1999 (+ 170%). Le nombre de passagers passe de 263 000 en 1978 à 1 414 260 en 1999 soit une hausse de 437 % en 20 ans. (Tableau Économique de La Réunion, INSEE).
5. En moyenne, l'État et les collectivités locales ont financé 4 700 logements sociaux par an depuis dix ans (Tableau Économique de La Réunion, INSEE).
6. On dénombre 8 388 postes de téléphone (1 pour 54 habitants) en 1970, 31 776 en 1980 et 107 400 en 1987, ce qui correspond presque au nombre de ménages à La Réunion qui compte alors 580 000 habitants. (Tableau Économique de La Réunion, INSEE).
7. En mars 2000, 27 % des ménages réunionnais sont équipés d'au moins un ordinateur parmi lesquels 34 % sont connectés à Internet soit au total 17 000 ménages. 150 000 personnes déclarent être « utilisateurs d'Internet » (L. Harris Réunion, « Internet et les Internautas à La Réunion », mars 2000, pages 20 et suiv. et de l'Observatoire Protel, février 2001). En mars 2001, 312 140 téléphones portables sont en fonctionnement dans l'île (soit 44,2 % en taux d'équipement) (Observatoire Protel, mars 2001).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAGGIONI, D., MATHIEU, M., *Culture(s) empirique(s) et identité(s) culturelle(s) à La Réunion*, UA 04 1041 CNRS, Service des Publications de l'Université de La Réunion, Saint Denis de La Réunion, 1985.

SIMONIN, J., « Médias locaux et citoyenneté. L'espace public réunionnais entre communauté et société », *www.démocratie locale.fr*, *Hermès* n° 26-27, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 295-307.

SIMONIN, J., WATIN, M., « Espace public et communications médiatisées à La Réunion », *Études Créoles* vol. XVI, n° 2, 1993, p. 40-52.

TOURAINE, A., *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.

WATIN, M., *Habiter : approche anthropologique de l'espace domestique à La Réunion*, Thèse de doctorat nouveau régime, sous la direction de P. Ottino, Université de La Réunion, 1991, 425 p.

WATIN, M., « Approche du changement social à La Réunion », in *Ville Habitat, Aménagement*, Actes du Forum-Débat, 1993, URA 1041, CAUE, DDE, Plan Urbain, Océan Éditions, Île de La Réunion, 1994, p. 189-201.

WATIN, M., COMPAIN, J.-D., « Dynamique des espaces publics à La Réunion » in *Espace public espace de vie*, CAUE, DDE, DRAC La Réunion, 2000, p. 3-5.

WATIN, M., WOLFF, E., « L'émergence de l'espace public à La Réunion : un contexte socio-historique singulier », *Études de Communication* n° 17, Bulletin du CERTEIC, Université de Lille 3, Lille, 1995, p. 19-39.

WOLTON, D., *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997.